

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
68-2-20

1979

AMENDEMENT 2
AMENDMENT 2

1987-12

Amendement 2

**Essais fondamentaux climatiques
et de robustesse mécanique**

Partie 2:
Essais – Essai T: Soudure

Amendment 2

Basic environmental testing procedures

Part 2:
Tests – Test T: Soldering

© CEI 1987 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

C

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

PREFACE

La présente modification a été établie par le Comité d'Etudes n° 50 de la CEI: Essais climatiques et mécaniques.

Le texte des modifications n° 1 et n° 2 est issu des documents suivants:

Modification n°	Règle des Six Mois	Rapports de vote
2	50C*(BC)30	50C(BC)35
1	50C(BC)40	50C(BC)42 50C(BC)42A

Les rapports de vote indiqués dans le tableau ci-dessus donnent toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cette modification.

Une ligne verticale dans la marge différencie le texte de la modification n° 2.

* Le Sous-Comité 50C a été repris par le Comité d'Etudes n° 50.

4. Essai Ta: Soudabilité des sorties par fils ou par cosses

Page 18

4.7.3 Mode opératoire

Introduire, avant le dernier alinéa, le nouvel alinéa suivant:

Si la spécification particulière exige que plusieurs sorties du composant soient essayées, un intervalle de temps de l'ordre de 5 s à 10 s doit être respecté entre les applications aux différentes sorties du composant pour éviter de le surchauffer.

Page 24

4.11 Renseignements devant figurer dans la spécification particulière

Ajouter le nouveau point m) suivant:

m) Le nombre de sorties à essayer

4.7.3

Remplacer les lettres existantes m), n), o) et p) par n), o), p) et q) respectivement.

PREFACE

This amendment has been prepared by IEC Technical Committee No. 50: Environmental Testing.

The text of Amendments No. 1 and No. 2 is based on the following documents:

Amendment No.	Six Months' Rule	Reports on Voting
2	50C*(C0)30	50C(C0)35
1	50C(C0)40	50C(C0)42 50C(C0)42A

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the Voting Reports indicated in the above table.

The text of Amendment No. 2 can be distinguished by a vertical line in the margin.

* Sub-Committee 50C has been taken over by Technical Committee No. 50.

4. Test Ta: Solderability of wire and tag terminations

Page 19

4.7.3 Procedure

Insert before the last paragraph the following new paragraph:

If the relevant specification requires that several terminations of the component shall be tested, an interval of the order of 5 s to 10 s shall be observed between the applications to the different terminations of the component to avoid it being overheated.

Page 25

4.11 Information to be given in the relevant specification

Add the following new Item m):

m) Number of terminations to be tested

4.7.3

Replace the existing letters m), n), o) and p) by n), o), p) and q) respectively.

5. Essai Tb: Résistance des composants à la chaleur de soudage

Page 30

5.6.3 *Mode opératoire*

Modifier et compléter le premier alinéa de ce paragraphe comme suit:

Selon le paragraphe 4.7, méthode 2, avec le fer à souder de l'essai Ta, en appliquant le fer sur la surface de la sortie pendant une des durées suivantes, comme prescrit par la spécification particulière:

- a) 5 ± 1 s
- b) 10 ± 1 s

Si la spécification particulière n'indique pas la durée, celle-ci doit être de 10 s.

Note.- Lors des essais de certains types de composants sensibles à la chaleur, électromécaniques et autres, une contrainte thermique prolongée peut provoquer des défauts irréversibles. Les durées de soudage couramment appliquées en pratique vont de 1 s à 2 s; il convient d'en tenir compte, ainsi que de la sensibilité thermique du composant, lors du choix de la durée d'épreuve. Des précautions supplémentaires (comme la coupure automatique de la source de chaleur) peuvent être indispensables.

Introduire, après le premier alinéa modifié et complété, le nouvel alinéa suivant:

Si la spécification particulière exige que plusieurs sorties du composant soient essayées, un intervalle de temps de l'ordre de 5 s à 10 s doit être respecté entre les applications aux différentes sorties du composant pour éviter de le surchauffer.

5.9 *Renseignements devant figurer dans la spécification particulière*

Ajouter le nouveau point h) suivant:

h) Le nombre de sorties à essayer.

5.6.3

Remplacer la lettre existante h) par i).